

DEC152834INP

**Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

**Vu** la décision DEC 151222INP portant nomination de M. Dimarcq aux fonctions de chargé de mission du 01/01/2015 au 31/12/2015 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Noël Dimarcq, directeur de recherche de première classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de Physique du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'Institut de Physique dans le domaine de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Noël Dimarcq demeure affecté à l'UMR 8630-« Systèmes de référence temps –espace (Syrté) »-Observatoire de Paris-61 avenue de l'Observatoire-75014 PARIS.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 M. Dimarcq percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord (DR05).

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs